

développer. Elle semble reprendre des forces. On me demande si dans une classe, je ferai exception pour certains hebdomadaires à cause de leurs attaches conservatrices, crédistes ou pour toute autre raison. Vais-je excepter, dans une certaine classe, une revue ou l'autre parce que c'est une revue américaine comme le *Reader's Digest* qui accomplit un merveilleux travail au Canada, vu le nombre d'employés et le chiffre d'affaires et ainsi de suite? Je ne défavorise pas une classe; je ne fais pas de discrimination en disant au quotidien que malgré la difficulté de la livraison urbaine et rurale, ce tarif précis s'appliquera à eux.

Je dirai aux hebdomadaires, comme l'a signalé le député, que leur situation est difficile, que leur entreprise est marginale, et on a tenu compte de ce facteur. Je répète que je ne tiens pas à défavoriser aucun groupe en particulier. J'impute 33 p. 100 des frais à tout le groupe. C'est tout à fait par hasard que les frais des deux groupes égalent la moyenne s'appliquant à un groupe.

Monsieur le président, l'article 1 est-il adopté?

**M. le président:** Non, pas encore.

**M. Macquarrie:** Monsieur le président, j'éviterai de me répéter au cours du débat sur cette mesure. Je remercie le ministre de m'avoir répondu que le service postal s'élevait à deux millions et demi de tonnes-milles. C'est un chiffre des plus impressionnants. En consultant les statistiques j'ai remarqué que les lettres de plus de huit onces transportées par air comptaient, dans les prévisions, parmi les rares articles excédentaires, car on y prévoyait un surplus d'environ \$750,000 pour 1968-1969. Il n'en sera plus ainsi. Lorsque j'ai interrogé le ministre l'autre jour à propos de publications américaines entrant ici, je ne lui demandais pas de les compter pour moi. Les chiffres qu'il m'a donnés m'ont beaucoup impressionné, car on peut s'imaginer le labeur des postiers canadiens qui doivent trier toutes ces publications américaines dont le nombre exact figure au tableau 12 et j'admire encore la précision de ce petit calcul intéressant.

Il sera difficile d'étudier de façon convenable cette mesure très complexe en comité plénier. On doit regretter profondément que les gens que la mesure touche de près et ceux qui ont une connaissance personnelle de la question, connaissance que les députés ne peuvent avoir et que les fonctionnaires du ministre ne possèdent sans doute pas, ne puissent plaider leur cause directement

[L'hon. M. Kierans.]

devant un comité. Je regrette aussi qu'on ait prétendu que cette très importante question devait être réglée rapidement, en raison du délai fixé par le ministre pour l'entrée en vigueur de sa mesure législative. Compte tenu de l'horaire des travaux parlementaires et de la nature du projet de loi dont la Chambre est saisie, l'imposition du 1<sup>er</sup> novembre comme date-limite me semble un peu présumptueuse, à tout le moins.

Nous devons poser des questions d'ordre général parce que nous devons traiter de ce projet de loi à la lumière de certains changements fondamentaux à propos desquels, le ministre, de sa propre autorité, a déjà pris des mesures ou des décisions. Voilà pourquoi il sera extrêmement difficile de nous en tenir à la mesure dont nous sommes saisis. Par exemple, j'aimerais que le ministre me fournisse une estimation révisée des économies qui découleront de ce que nous devons désormais appeler la demi-fermeture du samedi. Je voudrais savoir à combien, à son avis, se chiffreront les économies des postes, alors que le service sera limité aux ruraux à l'exclusion des citadins. J'aimerais aussi connaître la conséquence du changement sur ses prévisions quant au personnel. J'ai vérifié certains chiffres qu'il a cités et j'en ai trouvés d'autres dans des rapports annuels, et je m'intéresse aussi à l'énorme accroissement du déficit qu'accuse le courrier de première classe. Nous semblons concentrer avec acharnement notre tir sur le courrier de deuxième classe et pourtant, en proportion, l'accroissement du déficit du courrier de première classe durant les trois dernières années financières, a été phénoménal.

J'aimerais aussi savoir si le ministre des Postes songe à d'autres changements en plus de celui qu'il ferait proposer par un collègue, comme il vient de nous l'annoncer. A-t-il trouvé moyen de répondre favorablement à la demande, de fait, aux instances de la presse religieuse, car nous savons qu'il a cédé à la persuasion dans d'autres cas.

Le député de Winnipeg-Nord a déjà soulevé la question des revues savantes. Elles ont extrêmement d'importance, je pense. Le ministre est un ancien universitaire et il sait quelle dure lutte a été livrée pour maintenir les revues savantes de même que les publications trimestrielles sur les sciences et les humanités. Elles ont demandé d'être exemptées d'un certain article du bill proposé, et j'ose espérer que même à cette date tardive, le ministre des Postes saura de nouveau changer d'avis et modifier la portée de sa mesure législative.